

## DEC120154DR18

Délégation de signature consentie à Fabien DURAND  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### La déléguée régionale

**Vu** l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret no 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision no 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision no 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision no 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision no DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7352, intitulée Laboratoire de Mathématique Fondamentale Appliquée d'Amiens, dont le directeur est Fabien DURAND ;



Françoise PAILLOUS  
Déléguée régionale  
[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Espace Recherche eInnovation  
2, rue des Canoniers  
59046 LILLE Cedex  
T. 03 20 12 58 04  
F. 03 20 63 00 43

## Décide

### Article 1er

Délégation est donnée à Fabien DURAND, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret no 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Fabien DURAND, délégation de signature est donnée à Sabine EVRARD, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 6 janvier 2012

M. Fabien DURAND

Directeur de l'unité UMR7352

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

Mme Sabine EVRARD

Maître de conférences

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012